

VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20250310-2025-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

LUNDI 10 MARS 2025

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 3 mars 2025 transmis par voie électronique le 4 mars 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents (19) :

Christine LESUEUR, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Brigitte MARTIN, Cédric COUTURIER, Gaëlle COURTOIS, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Fabienne LATISTE, Nicolas DECORDE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir (5) :

Joël DECOUDRE a donné pouvoir à Cyrille CAPELLE,
Janine TROUDE a donné pouvoir à Christine LESUEUR,
Marie-Josée LEQUIEN a donné pouvoir à Fabienne SAGEOT,
Clément CORDONNIER a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT,
Oumar FALL a donné pouvoir à Thiéry MARTIN.

Etaient absents (5) :

Dana RADU,
Alexandre HANNIER,
Martine CORBUT,
Lukas SAWICKI,
Carole VANDAL

2025-32

RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS 2025.

Madame Pascale DUPUIS, Maire déléguée de la commune de Le Fossé et adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires et du personnel expose à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et rappelle que par délibération du 20 février 2024, le conseil municipal a adopté la modification du tableau des effectifs 2023. Après son adoption, le tableau des effectifs des emplois permanents fait l'objet tout au long de l'année de délibérations de mise à jour, à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Il appartient donc au conseil municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, à travers le tableau des effectifs qui retrace les créations, et suppressions d'emplois, ainsi que les modifications de la durée hebdomadaire des emplois.

Le tableau des effectifs pour l'année 2025, prend en compte les créations d'emplois liés aux avancements de grade et aux recrutements prévus pour l'exercice 2025.

Ces mouvements statutaires sont synthétisés dans les tableaux ci-après :

Grades - Emplois	Cat	Création
Attaché principal	A	
Attaché hors classe	A	+1 temps complet suite avancement de grade d'attaché principal
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	
Agent de maîtrise	C	+1 temps complet suite avancement de grade d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/04/2025	POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES AU 01/04/2025	POSTES POURVUS PAR DES NON TITULAIRES AU 01/04/2025	NBR DE POSTES A TEMPS NON COMPLET
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur général des services	A	1	1		
TOTAL		1	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	0		
Attaché principal	A	1	0		
Attaché	A	1	1		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	4	4		
Rédacteur	B	2	1	1	
Adjoint Adm. Principal 1 ^{ère} cl	C	5	5		
Adjoint Adm. Principal 2 ^{ème} cl	C	2	1		1
Adjoint Administratif	C	3	3		1
TOTAL		19	15	1	2
POLICE MUNICIPALE					
Brigadier chef principal de Police Municipale	C	1	1		
Gardien Brigadier de Police Municipale	C	1	0		
TOTAL		2	1	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise Principal	C	10	9		
Agent de maîtrise	C	4	4		
Adjoint Tech. Principal 1 ^{ère} cl	C	7	5		1
Adjoint Tech. Principal 2 ^{ème} cl	C	28	26		3
Adjoint Technique	C	12	11		
TOTAL		61	55	0	4
FILIERE CULTURE					
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0		
Assistant de conservation	B	1	0		
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0		
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0		
Adjoint du patrimoine	C	1	0		
TOTAL		5	0	0	0
FILIERE MEDICO- SOCIALE					
Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1 ^{ère} cl	C	4	4		1
Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2 ^{ème} cl	C	1	1		
TOTAL		5	5	0	1
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'anim. Principal 1 ^{ère} cl	C	2	2		
Adjoint d'anim. Principal 2 ^{ème} cl		1	1		1
Adjoint d'animation	C	3	1	2	3
TOTAL		6	4	2	4
FILIERE SPORTIVE					
Educateur Ter. Des Activités Physiques et Sportives	B	2	1	1	
TOTAL		2	1	1	0
Total général		101	82	4	11

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/04/2025	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT
Adjoint technique	C	22	Services Techniques Ecoles, Service Jeunesses et Sport	CDD ARTICLE L. 332-23-2°
Adjoint d'animation	C	40	Service Jeunesse et Sport	CDD ARTICLE L. 332-23-2°
TOTAL		62		

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/04/2025	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT
Educateur territorial des APS	B	1	Service Jeunesses et Sport	CDD ARTICLE L. 332-23-1°
TOTAL		1		

AUTRES POSITIONS

Disponibilités pour convenances personnelles	CAT.	Effectifs
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1
Adjoint Technique Territorial	C	2
Adjoint Technique principal 2ème cl	C	1
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} cl	C	1
TOTAL		5

Le conseil municipal est invité à adopter le tableau des effectifs 2025.

Après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, (24 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal décide d'adopter le tableau des effectifs 2025 ci-dessous et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025 :

Grade ou Emploi	CAT	Postes Budgétés au 1/04/2025	Postes pourvus par des titulaires au 1/04/2025	Postes pourvus par des contractuels au 01/04/2025	Postes à temps non complet
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur général des services	A	1	1	0	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	0		
Attaché	A	1	1		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} Cl	B	4	4		
Rédacteur	B	2	1	1	
Adjoint Adm Principal 1 ^{ère} Cl	C	5	5		
Adjoint Adm Principal 2 ^{ème} Cl	C	2	1		1
Adjoint Administratif	C	3	3		1
TOTAL		18	15	1	2
POLICE MUNICIPALE					
Brigadier-chef principal de Police municipale	C	1	1		
Gardien brigadier de Police municipale	C	1	0		
TOTAL		2	1	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise Principal	C	10	9		
Agent de Maîtrise	C	4	4		
Adjoint Tech Principal 1 ^{ère} Cl	C	7	5		1
Adjoint Tech Principal 2 ^{ème} Cl	C	28	26		3
Adjoint Technique	C	12	11		
TOTAL		61	55	0	4
FILIÈRE CULTURELLE					
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} Classe	B	1	0		
Assistant de conservation	B	1	0		
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} Classe	C	1	0		
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	0		
Adjoint du patrimoine	C	1	0		
TOTAL		5	0	0	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE					
Agent Spécialisé des écoles maternelles Principal 1 ^{ère} Cl	C	4	4		1
Agent Spécialisé des écoles maternelles Principal 2 ^{ème} Cl	C	1	1		
TOTAL		5	5	0	1
FILIÈRE ANIMATION					
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} Cl	C	2	2		
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Cl	C	1	1		1
Adjoint d'Animation	C	3	1	2	3
TOTAL		6	4	2	4

FILIÈRE SPORTIVE					
Educateur territorial des APS Principal 2 ^{ème} CI	B	0	0		
Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	B	2	1	2	
TOTAL		2	1	1	0
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>		<u>100</u>	<u>82</u>	<u>4</u>	<u>11</u>

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTE NON PERMANENT

Grade ou Emploi	CAT	Postes pourvus au 01/04/2024	Secteur d'activité	Type de contrat
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ Art L 332-23-2° du code général de la fonction publique				
Adjoint technique	C	22	Services techniques, Ecoles, Service Jeunesse et Sport	(Recrutement temporaire d'agents contractuels sur emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité)
Adjoints d'animation	C	37	Service Jeunesse	
TOTAL GÉNÉRAL		59		

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTE NON PERMANENT

Grade ou Emploi	CAT	Postes pourvus au 01/04/2024	Secteur d'activité	Type de contrat
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ Art L 332-23-1° du code général de la fonction publique				
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1	Service Jeunesse et Sport	(Recrutement temporaire d'agents contractuels sur emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité)
TOTAL GÉNÉRAL		1		

ETAT DU PERSONNEL – AUTRES POSITIONS STATUTAIRES

Positions statutaires	Grades - Emplois	CAT	Effectifs
Disponibilités pour convenances personnelles (Art 21 du décret n°86-68 du 21/01/1984)	Adjoint technique	C	2
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} CI	C	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} CI	C	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} CI	C	1
TOTAL GÉNÉRAL			5

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Isabelle KLOTZ
Secrétaire de séance



Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 17 MARS 2025

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérécours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.